

ZONAGE DU PPRIF Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt

Distances minimales de débroussaillage autour des constructions :

- Zone R, danger fort : 100 m
- Zone B0, danger moyen : 100 m
- Zone B1a, danger modéré avec prescriptions : 100 m
- Zone B1, danger modéré sans prescriptions : 50 m
- Zone B2, danger faible : 50 m

